

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 23 février 2024

Délibération N° : 20240223-05

OBJET : Vote d'une subvention à l'Association « Amicale des Pompiers du Queyras » 2024 -

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 16/02/2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

Nicolas CRUNCHANT – Marie-Hélène FAROUZE – Dominique LEPAS – Nicolas TENOUX – Florent BUES - Joël GAUCHE – Pauline ROUX – Carine AUDIER-MERLE – Charles LACROIX –

NOMBRE DE POUVOIRS : 2

Chrystelle a donné pouvoir à Nicolas Tenoux -

Philippe Ribot a donné pouvoir à Nicolas Crunchant -

NOMBRE DE VOTANTS : 11

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène Farouze -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une demande de subvention présentée par l'Association Amicale des Pompiers du Queyras au titre de l'année 2024.

Alexandre RENIE étant membre de cette association quitte la salle pour ce point de l'ordre du jour et est donc exclu des membres présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 11 voix pour,

DECIDE d'allouer une subvention à l'Association Amicale des Pompiers du Queyras d'un montant de 200.00 € pour l'année 2024,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 65 du budget principal 2024 de la Commune soit **200.00 €** à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.